

## CAMPAGNE DE BOURSE DE LYCEE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

La campagne de bourse de lycée relative à la nouvelle année scolaire se fera sur 2 périodes :

- 1<sup>ère</sup> période de campagne: du 23 mai au 6 juillet 2022
- 2<sup>e</sup> période de campagne complémentaire : du 01 septembre au 20 octobre 2022

Nous rappelons que cette campagne concerne uniquement les élèves Non boursiers

➤ 1<sup>ère</sup> période de la campagne.

Pièce obligatoire à la demande de bourse :

**L'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021** est l'avis fiscal de référence pour l'étude du droit à bourse : ce document ne sera pas disponible avant la fin du mois d'août, pour la campagne de printemps, **un formulaire de demande de bourse** a été conçu pour permettre aux familles de déposer leur demande. **Le demandeur devra lors de sa demande, y inscrire son numéro fiscal et celui de son concubin éventuel.**

1. Nous tenons à **sensibiliser les familles sur la nécessité de faire leur déclaration de revenus en 2022 auprès du service des impôts sans attendre et dans les délais, et de pas oublier d'inscrire vos enfants à charge fiscale dans votre déclaration.** La campagne 2022 de déclaration de revenus a déjà débuté et se terminera le 19 mai 2022 (pour la déclaration papier) et le 8 juin 2022 (pour la déclaration en ligne).

**Les familles qui n'auront pas fait leur déclaration de revenus dans les délais et correctement, n'auront pas l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 dans les temps pour l'étude de leur demande de bourse.**

**Afin de nous permettre de saisir les dossiers avant la clôture de la 1<sup>ère</sup> campagne, nous invitons les parents à déposer leurs demandes de bourse avant le 6 juillet 2022.**

Les parents qui souhaitent connaître leur éligibilité à une bourse nationale de lycée pour la prochaine année scolaire, peuvent consulter le site du [service-public.fr](https://www.education.gouv.fr) <https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>, ils trouveront un simulateur de bourse de lycée mis à leur disposition.

**Le formulaire papier est à retirer soit :**

- 1- Au service des bourses du lycée Marie CURIE (bâtiment A de l'administration auprès de Mme ATTIAVE).  
Ce formulaire est aussi téléchargeable sur le site [education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee](https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee)
2. Les parents ont aussi la possibilité de déposer leur demande en ligne via le portail Scolarité services.

La gestionnaire,  
Marie-Pierre SAUTRON